



DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES CONCLUSIONS ET LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT PROVISOIRE DE LA COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION DU CANADA

Le 24 février 2012, les commissaires de la CVR ont déposé le Rapport intérimaire comprenant 20 recommandations ainsi que de l'information portant sur les activités de la Commission depuis la nomination des commissaires jusqu'au 30 juin 2011.

Voici le sommaire :

Résumé du rapport

Dans le cadre de ses travaux, la Commission a tiré certaines conclusions à l'égard du système de pensionnats, notamment :

- Les pensionnats indiens ont été une agression contre les enfants autochtones.
- Les pensionnats indiens ont été une agression contre les familles autochtones.
- Les pensionnats indiens ont été une agression contre la culture autochtone.
- Les pensionnats indiens ont été une agression contre l'autonomie et l'indépendance des Premières nations.
- Le système des pensionnats indiens a eu des conséquences immédiates qui ont laissé des séquelles dès les premières années.
- Les Canadiens n'ont pas été informés de manière complète et adéquate sur la nature des sociétés autochtones et l'histoire des relations entre les peuples autochtones et non autochtones.
- Il faudra consacrer temps et efforts à la réparation des séquelles de cet héritage. Les pensionnats indiens ont existé au Canada pendant plus d'un siècle. De la même manière, le processus de réconciliation devra s'étendre sur des générations. Le respect se rétablira lentement.
- Une réconciliation efficace permettra aux Autochtones de retrouver leur estime de soi et d'établir des relations de respect mutuel entre les peuples autochtones et non autochtones.
- Dans ses prochains rapports, la Commission de vérité et réconciliation présentera des recommandations qui favoriseront la réconciliation.



Résumé des recommandations

La Commission a formulé des recommandations dans les cinq domaines suivants :

- **Activités de la Commission** : Recommandations touchant notamment la nécessité de fournir à la Commission, et aux organismes tels que Santé Canada qui participent aux activités de la Commission, les ressources nécessaires pour achever les travaux prescrits. Ceci comprend non seulement le financement, mais un accès rapide aux documents.
- **Éducation** : Recommandations touchant notamment le matériel sur les pensionnats indiens dans le système d'éducation public, la sensibilisation du public à l'égard des pensionnats et l'appui à la promotion de l'héritage des Premières nations du Canada. Ces recommandations incluent la promotion de la Présentation des excuses aux anciens élèves des pensionnats.
- **Soutien aux survivants** : Recommandations touchant notamment les programmes de soutien à la petite enfance et aux parents, l'établissement de centres de guérison, de santé mentale et de mieux-être durables — y compris le centre du Nord, des mesures pour répondre aux préoccupations légitimes des anciens élèves qui se sentent injustement exclus de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, le rétablissement du financement accordé à la Fondation autochtone de guérison et la reconnaissance de la formation sur les connaissances culturelles communautaires et traditionnelles des membres de l'équipe de guérison de Santé Canada, remarquée dans le cadre du travail pratique fourni à l'appui des activités de la Commission de vérité et réconciliation et de la mise en œuvre des autres dispositions de la Convention de règlement.
- **Réconciliation** : Recommandations touchant l'engagement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et de toutes les parties à la Convention de règlement de se rencontrer et d'étudier la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, à titre de cadre de travail pour la réconciliation en cours entre les Canadiens autochtones et non autochtones.
- **Commémoration** : Recommandations qui demandent aux gouvernements, aux établissements d'enseignement et aux Églises de tenir des consultations et de concevoir, d'annoncer et d'organiser des commémorations publiques sur le système des pensionnats indiens avant la fin du mandat de la Commission.



Conclusions

Le rapport se termine par les trois observations ci-dessous.

L'histoire des pensionnats indiens comporte des héros.

Les efforts pour mettre à jour la vérité et promouvoir la guérison et la réconciliation ont été amorcés il y a plus de deux décennies par des personnes qui ont été victimes de ce système pendant leur enfance. Ces personnes continuent le difficile partage de leurs histoires et, ce faisant, elles informent leurs enfants, leurs communautés et leurs pays.

La Commission de vérité et réconciliation ne peut à elle seule réaliser la réconciliation.

La réconciliation est liée au rétablissement des relations. Les pensionnats ont gravement affaibli les relations au sein des familles et des communautés autochtones, entre les Églises et les peuples autochtones, entre les Premières nations et le gouvernement, et entre les Canadiens autochtones et non autochtones. Les commissaires sont d'avis que ces relations peuvent et doivent être réparées.

La Convention de règlement relative aux pensionnats indiens constitue une étape positive dans ce processus, car elle reconnaît la nécessité de se réconcilier avec le passé. Le processus de réconciliation exige l'engagement profond des personnes et l'engagement sincère de la société. Aujourd'hui, des personnes doivent vivre avec les séquelles directes des pensionnats : les survivants et leurs familles, et il faudra accorder une attention particulière à leurs besoins. Les conflits qui ont existé au sein des communautés en raison du système des pensionnats indiens doivent être reconnus et réglés. Les Églises devront définir le rôle qu'elles joueront dans ce processus à mesure que les Autochtones retrouvent ce qu'ils jugent important.

De plus, la réconciliation devra s'accompagner de changements dans les relations entre les Autochtones et le gouvernement du Canada. Historiquement, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont adopté une approche d'aide sociale dans leurs rapports avec les Premières nations. Cette approche ne tient pas compte du statut juridique unique des Autochtones à titre de premiers occupants du pays. Sans cette reconnaissance, nous risquons de poursuivre les politiques assimilatrices et les préjudices sociaux qui faisaient partie intégrante du système des pensionnats indiens.



Truth and
Reconciliation
Commission of Canada

Commission de
vérité et
réconciliation
du Canada

Pour ceux qui veulent participer au processus de réconciliation, il n'y aucune raison d'attendre pour la publication du rapport final de la Commission.

Tous les Canadiens ont maintenant l'occasion de participer à cette réalisation, de contribuer personnellement à la réconciliation et de créer les nouvelles vérités sur notre pays. Phil Fontaine, le chef national de l'Assemblée des Premières Nations, a fait la remarque suivante lorsqu'il a accepté les excuses du Canada en juin 2008 : « Ensemble, nous pouvons accomplir les grandes choses que notre pays mérite ». Notre défi sera de travailler ensemble pour atteindre cette grandeur.